

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE DU TRÉSOR PUBLIC DU NIGER « TPNE 6,25% 2023-2028 »

NOTE D'INFORMATION



**Soyons tous
acteurs du développement**



Taux d'intérêt

6,25%

5 ans, dont 1 an de différé
Net d'impôt pour les résidents au Niger

Montant de l'opération
50 milliards FCFA

Nombre d'obligations 5 000 000
Prix de l'obligation 10 000 FCFA

Période de souscription: Du 22 mai au 02 juin 2023



EMETTEUR

Direction Générale du Trésor et
de la Comptabilité Publique



ARRANGEUR ET CHEF DE FILE

Société de Gestion et
d'Intermédiation Financière

SYNDICAT DE PLACEMENT

AFRICABOURSE - AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION - BIC FINANCIAL SERVICES - SGI BENIN - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - CORIS BOURSE - SBIF - SA2IF - ATLANTIQUE FINANCE
ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA - BICI BOURSE - BNI FINANCES - BOA CAPITAL SECURITIES - BRIDGE SECURITIES - BSIC CAPITAL SECURITIES - EDC INVESTMENT CORPORATION - HUDSON & CIE
MAC AFRICAN - MATHA SECURITIES - NSIA FINANCE - ORAGROUP SECURITIES - PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SIRIUS CAPITAL - SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA - CIFA
BOURSE - GLOBAL CAPITAL - SGI MALI - ABCO BOURSE - CGF BOURSE - EVEREST FINANCE - FINANCE GESTION INTERMEDIATION - IMPAXIS SECURITIES - INVICTUS CAPITAL & FINANCE - SGI TOGO

Cette opération a été enregistrée par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) le 22 Mai 2023 sous le N°EE/23-13

1

ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION

1.1	ATTESTATION DE L'EMETTEUR	6
1.2	POLITIQUE D'INFORMATION	6

2

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION

2.1	CADRE DE L'OPERATION	8
2.1.1	AUTORISATION	8
2.1.2	OBJET DE L'OPERATION	8
2.2	CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION	8
2.3	REMBOURSEMENT ET AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT	9
2.3.1	AMORTISSEMENT	9
2.3.2	AMORTISSEMENT ANTICIPE PAR RACHAT OU OFFRES PUBLIQUES	9
2.3.3	INFORMATION DU PUBLIC A L'OCCASION DU REMBOURSEMENT NORMAL OU ANTICIPE	10
2.3.4	ASSIMILATIONS ULTERIEURES	10
2.3.5	GARANTIE	10
2.4	SURETE	10
2.5	LIQUIDITE	10
2.6	MODALITES DE SOUSCRIPTION	10
2.6.1	ORDRE DE SOUSCRIPTION	10
2.6.2	REGLE D'ALLOCATION DES ORDRES DE SOUSCRIPTION	11
2.6.3	REGLEMENT ET LIVRAISON DE TITRES	11
2.6.4	DECLARATION DES RESULTATS DE L'EMISSION OBLIGATAIRE	11
2.7	RENSEIGNEMENTS GENERAUX	11
2.7.1	CHEF DE FILE DU SYNDICAT DE PLACEMENT DES TITRES	11
2.7.2	SYNDICAT DE PLACEMENT	12
2.7.3	SERVICE FINANCIER	13
2.7.4	FRAIS D'INSCRIPTION	13

3

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

3.1	RAPPEL DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE EN 2022	15
3.1.1	CROISSANCE ET INFLATION	15
3.1.2	FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	16
3.1.3	BALANCE DES PAIEMENTS	18
3.1.4	SITUATION MONÉTAIRE	19
3.2	PERSPECTIVES 2023	20
3.2.1	CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET INFLATION	20
3.2.2	FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	20
3.2.3	BALANCE DES PAIEMENTS	21
3.2.4	SITUATION MONÉTAIRE	22
3.3	CADRE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE A MOYEN TERME	22
3.3.1	CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET INFLATION	22
3.3.2	FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE	24
3.3.3	BALANCE DES PAIEMENTS	26
3.3.4	SITUATION MONÉTAIRE	27
3.4	FACTEURS DE RISQUES ET MESURES DE MITIGATION	27

4

**RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL
CONCERNANT L'EMETTEUR**

4.1	PRESENTATION DE L'EMETTEUR	30
4.1.1	MISSIONS ET ATTRIBUTIONS	30
4.1.2	ORGANISATION	31
4.2	INTERVENTION SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL	32

ANNEXE

33

ABREVIATIONS

AMF-UMOA : Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine

DC/BR : Dépositaire Central / Banque de Règlement

ISIN : International Securities Identification Number

BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

BRVM : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières

BOC : Bulletin Officiel de la Cote

DGT/CP : Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

PIB : Produit Intérieur Brut

SGI : Société de Gestion et d'Intermédiation

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

AVERTISSEMENT :

L'enregistrement par le Conseil Régional n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification des éléments économiques et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement de l'AMF-UMOA ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.





1

ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION

1.1 ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous, soussigné **KADER AMADOU**, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique du Niger, agissant au nom de l'Etat du Niger, attestons que les données et informations contenues dans la présente note d'information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

LE DIRECTEUR GENERAL

KADER AMADOU



1.2 POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur KADER AMADOU assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière:

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Téléphone: (+227) 20 73 44 21 / E-mail: dgtcp@finances.gov.ne BP : 226

Niamey/NIGER



2

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION

2.1 CADRE DE L'OPERATION

2.1.1 AUTORISATION

Conformément à l'arrêté N°000234/MF/DGT/CP du 10 mai 2023, le Ministre des Finances, a autorisé la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (ci-après le « Trésor Public ») à émettre sur le marché financier régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), un emprunt obligataire dénommé «TPNE 6,25% 2023-2028» d'un montant de cinquante milliards (50 000 000 000) FCFA.

Le Ministre des Finances a également mandaté la Société de Gestion et d'Intermédiation du Niger (SGI-NIGER) le 04 mai 2023 en vue d'être Arrangeur et Chef de file de l'émission obligataire de l'État du Niger, sur le marché financier régional de l'UEMOA.

2.1.2 OBJET DE L'OPERATION

L'émission a pour objet le financement des investissements prévus au budget de l'Etat de l'année 2023.

2.2 CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Les principales caractéristiques de l'emprunt se présentent comme suit :

Émetteur : État du Niger.

Dénomination : «TPNE 6,25% 2023-2028».

Nature de l'opération : Emprunt obligataire par appel public à l'épargne.

Montant de l'émission : 50 000 000 000 FCFA.

Valeur nominale : 10 000 FCFA.

Prix de l'émission : 10 000 FCFA.

Nombre de titres émis : 5 000 000 obligations.

Nature des titres : Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte. Les Obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR). Le DC/BR assurera la compensation des Obligations entre teneurs de comptes.

Durée de l'émission : Cinq (5) ans , dont un (1) an de différé.

Date de jouissance des titres : La date de jouissance est fixée au 7 juin 2023.

Taux d'intérêt : Le taux d'intérêt nominal annuel est de 6,25%.

Paiement des intérêts : Le premier coupon est payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré.

Amortissement : Le remboursement de l'Emprunt se fera par amortissement constant annuel du capital avec un (1) an de différé

Fiscalité : Les obligations sont exonérées de tout impôt et taxe pour les résidents au Niger. Les revenus liés à ces obligations sont ainsi exonérés de tout impôt et taxe pour l'investisseur au Niger et soumis à la législation fiscale sur les revenus des valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays, au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

Période de souscription : La période de souscription est prévue du 22 mai au 02 juin 2023. Elle peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin, après avis de l'AMF-UMOA.

Cotation : Les obligations seront inscrites à la cote de la BRVM le premier jour ouvré suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR.

Admissibilité au guichet de refinancement de la BCEAO : Les obligations bénéficient

de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO.

Personnes concernées : L'émission obligatoire est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité.

Code ISIN : Le code ISIN (International Securities Identification Number) de cet emprunt obligataire de l'État du Niger est : NE0000001914

2.3 REMBOURSEMENT ET AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT

2.3.1 AMORTISSEMENT

Le remboursement de l'Emprunt « TPNE 6,25% 2023-2028 » se fera par amortissement constant annuel du capital avec un (1) an de différé, à compter de la date de jouissance. Le paiement des intérêts se fera annuellement, le 07 juin de chaque année à partir du 07 juin 2024 (ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas ouvré).

Le tableau d'amortissement indicatif se présente comme suit :

Échéances	Encours	Nombre de titres	Titres amortis	Capital Amorti	Intérêts	Total	Encours Fin de Période
07/06/2024	50 000 000 000	5 000 000			3 125 000 000	3 125 000 000	50 000 000 000
07/06/2025	50 000 000 000	5 000 000	1 250 000	12 500 000 000	3 125 000 000	15 625 000 000	37 500 000 000
07/06/2026	37 500 000 000	3 750 000	1 250 000	12 500 000 000	2 343 750 000	14 843 750 000	25 000 000 000
07/06/2027	25 000 000 000	2 500 000	1 250 000	12 500 000 000	1 562 500 000	14 062 500 000	12 500 000 000
07/06/2028	12 500 000 000	1 250 000	1 250 000	12 500 000 000	781 250 000	13 281 250 000	-
Total					10 937 500 000	60 937 500 000	

2.3.2 AMORTISSEMENT ANTICIPE PAR RACHAT OU OFFRES PUBLIQUES

L'émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations, soit par des rachats directs en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange conformément au Règlement général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des obligations restant en circulation.

2.3.3 INFORMATION DU PUBLIC A L'OCCASION DU REMBOURSEMENT NORMAL OU ANTICIPE

L'information relative au nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement.

La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet d'un avis publié au Bulletin Officiel, au plus tard deux mois avant la date de remboursement de la Cote et d'un avis de la BRVM. Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

2.3.4 ASSIMILATIONS ULTERIEURES

Au cas où l'Émetteur envisagerait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

2.3.5 GARANTIE

Cette émission d'emprunt obligataire bénéficie de la garantie souveraine de l'État du NIGER.

2.4 SURETE

Outre le bénéfice de la garantie souveraine, les présentes obligations du Trésor Public du Niger bénéficient d'une autre garantie de sécurisation tenant aux mécanismes de sûreté et de paiement des échéances.

Mécanisme de paiement

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Rè-

glement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public.

2.5 LIQUIDITE

Les Obligations issues de l'emprunt « TPNE 6,25% 2023-2028 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, conformément à la décision N° 20/210/CPM/BCEAO du 04 septembre 2013.

2.6 MODALITES DE SOUSCRIPTION

2.6.1 ORDRE DE SOUSCRIPTION

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des établissements membres du syndicat de placement. Il appartiendra aux SGI de débiter les clients des montants correspondants à leurs souscriptions.

2.6.2 REGLE D'ALLOCATION DES ORDRES DE SOUSCRIPTION

L'allocation des Obligations sera effectuée à la clôture de la période de souscription, soit le 02 juin 2023. Le montant indicatif autorisé pour l'émission est de 50 milliards de FCFA. A la clôture de la période de souscription, les ordres de souscription seront consolidés.

Dans le cas où le montant de l'opération n'est pas entièrement souscrit, les souscriptions seront réputées valides. Si le montant des souscriptions recueillies est supérieur à 50 milliards, le Trésor Public devra :

Soit informer l'Autorité des marchés financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA), de son intention d'augmenter le montant de l'émission à hauteur maximale

des sommes souscrites, aux conditions figurant dans la présente note d'information ; le nombre de titres supplémentaires à émettre ne pouvant excéder 10% du nombre initial ;

Soit procéder à une réduction des souscriptions en favorisant les personnes physiques. Les souscriptions des personnes physiques ne seront pas réduites. Les personnes morales seront servies au prorata de leurs souscriptions en fonction du nombre de titres restants.

2.6.3 REGLEMENT ET LIVRAISON DE TITRES

A la date de jouissance, les obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par la SGI-NIGER à travers les SGI du syndicat de placement.

2.6.4 DECLARATION DES RESULTATS DE L'EMISSION OBLIGATAIRE

Dans un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de la date de clôture des souscriptions, un rapport sur les résultats de l'émission obligataire sera transmis par la SGI-NIGER à l'AMF-UMOA conformément à l'article 20 de l'instruction n°63/CREPMF/2020. En outre, un communiqué destiné au public sera émis par l'arrangeur et chef de file SGI-NIGER en accord avec l'Émetteur.

2.7 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

2.7.1 CHEF DE FILE DU SYNDICAT DE PLACEMENT DES TITRES

La SGI-NIGER a été mandatée par l'État du NIGER en qualité de Chef de file et est chargée de la mise en œuvre de l'opération suivant les règles en vigueur sur le marché financier régional de l'UEMOA.

2.7.2 SYNDICAT DE PLACEMENT

Le syndicat de placement est constitué de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par l'AMF-UMOA.

PAYS	SGI	CONTACT
BENIN	AFRICABOURSE	(229) 21 31 88 35
	AFRICAIN DE GESTION ET D'INTERMEDIATION	(229) 21 31 87 33
	BIIC FINANCIAL SERVICES	(229) 21 32 48 75
	SGI-BENIN	(229) 21 31 15 41
	UNITED CAPITAL FOR AFRICA	(229) 21 31 00 21
BURKINA FASO	CORIS BOURSE	(226) 50 33 14 85
	SBIF	(226) 25 33 04 91
	SA2IF	(226) 25 36 15 13
COTE D'IVOIRE	ATLANTIQUE FINANCE	(225) 20 31 21 21
	ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA	(225) 20 21 98 26
	BICI BOURSE	(225) 20 20 16 68
	BNI FINANCES	(225) 20 31 07 77
	BOA CAPITAL SECURITIES	(225) 20 30 21 22
	BRIDGE SECURITIES	(225) 20 30 77 18
	BSIC CAPITAL SECURITIES	(225) 20 31 71 11
	EDC INVESTMENT CORPORATION	(225) 20 21 10 44
	HUDSON & CIE	(225) 20 31 55 00
	MAC AFRICAN	(225) 22 44 53 29
	MATHA SECURITIES	(225) 20 24 30 30
	NSIA FINANCE	(225) 20 20 06 53
	ORAGROUP SECURITIES	(225) 27 20 25 55
	PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT	(225) 20 25 75 90
	SIRIUS CAPITAL	(225) 20 24 24 65
	SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA	(225) 20 20 12 65
MALI	CIFA BOURSE	(223) 20 23 50 20
	GLOBAL CAPITAL	(223) 66 75 63 19
	SGI MALI	(223) 20 29 41 19
NIGER	SGI NIGER (CHEF DE FILE)	(227) 20 73 78 18
SENEGAL	ABCO BOURSE	(221) 33 82 26 800
	CGF BOURSE	(221) 33 82 28 700
	EVEREST FINANCE	(221) 33 86 76 042
	FINANCE GESTION INTERMEDIATION	(221) 33 86 45 858
	IMPAXIS SECURITIES	(221) 33 86 49 797
	INVICTUS CAPITAL & FINANCE	(221) 33 864 53 41
TOGO	SGI TOGO	(228) 22 22 31 45

2.7.3 SERVICE FINANCIER

Le service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par la SGI-NIGER.

TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente, à défaut d'un règlement amiable, pour statuer sur tout litige pouvant découler dans le cadre de cet emprunt.

2.7.4 FRAIS D'INSCRIPTION

Aucun frais n'est perçu par l'Émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des Obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte / Conserveurs agréées par l'AMF-UMOA, des frais sont prélevés au titre des Obligations (droits de garde, commission de tenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.



ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

3.1 RAPPEL DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE EN 2022

3.1.1 Croissance et inflation

Au cours de la période 2020-2022, l'activité économique nationale, à l'instar du reste du monde, s'est déroulée dans un contexte particulier marqué notamment par la gestion de la pandémie de la COVID-19, les niveaux et la répartition erratique des précipitations renforcée par le changement climatique, la gestion sécuritaire au niveau sous régional et l'accentuation des rivalités géopolitiques entre les grandes puissances se traduisant par la guerre en Ukraine.

En dépit de ces soubresauts, l'économie nigérienne s'est montrée résiliente avec un taux de croissance moyenne de 5,5% par an sur la période sous revue.

Ainsi, dans ces conditions particulières, le taux de croissance est ressorti à 3,6% en 2020, avant d'amorcer une décélération

pour se situer à 1,4% en 2021. Grâce à la bonne tenue de la campagne agricole et de la consolidation des acquis résultant d'importantes réformes structurelles mises en œuvre ces dernières années, la croissance est rebondie à 11,9% en 2022.

De manière détaillée, l'analyse de l'offre et de la demande fait ressortir les principaux moteurs de cette évolution.

Du côté de l'offre, les évolutions sectorielles indiquent que la croissance a été portée essentiellement par le secteur primaire et tertiaire ayant enregistré, en moyenne, des taux de croissance respectifs de 9,9% et 4,1% contre 1,7% pour le secteur secondaire et 3,2% pour les impôts et taxes nets sur produits. Le tableau ci-après décrit les évolutions sectorielles sur la période 2020-2022.

Taux de croissance en %	2020	2021	2022	Moyenne 2020-2022
PIB réel	3,6%	1,4%	11,9%	5,6%
Secteur primaire	7,7%	-5,1%	27,0%	9,9%
Secteur secondaire	1,9%	4,1%	-0,9%	1,7%
Secteur tertiaire	2,1%	5,4%	4,9%	4,1%
Impôts et taxes nets sur les produits	-6,8%	8,3%	8,0%	3,2%

Source : INS et Comité conjoint de cadrage macroéconomique et budgétaire de lois de finances

Du côté de la demande, la croissance est tirée à la fois par la demande intérieure et la demande étrangère, mesurée par la différence entre les exportations et les importations ou exportations nettes. En effet, par rapport à la demande intérieure, la consommation globale a enregistré une croissance moyenne de 5,7%, suite au redressement de la consommation finale des ménages qui a connu une augmentation de 5% par an et une consolida-

tion de l'investissement public qui s'est accru de 4,4%. Toutefois, cette tendance haussière de la demande intérieure a été atténuée par l'évolution à la baisse de l'investissement privé en se situant à -2,7% en moyenne annuelle sur la période sous examen. Cette régression de l'investissement privé reflète les effets négatifs de la COVID-19 et le durcissement des conditions financières.

S'agissant de la demande étrangère, mesurée par la différence entre les exportations et les importations ou exportations nettes, les exportations de biens et services ont accusé une baisse de 1,7% par an, consécutive à la baisse des exportations de l'uranium et des produits pétroliers. Par contre, les importations de biens et services ont progressé de 8,6% par an en lien avec la hausse des dépenses d'équipement.

En ce qui concerne le niveau général des prix, il s'est inscrit dans une tendance haussière en passant de 3,8% en 2021 à 4,2% en 2022, reflétant à la fois la pression de la demande intérieure et la composante inflation importée à travers les importations des biens et des services. Toutefois, cette tendance haussière des prix a été tempérée par la réponse contracyclique déployée par le Gouvernement notamment, la constitution des stocks stratégiques à la fin des campagnes agricoles, la vente à prix modérés et la distribution gratuite des céréales durant les périodes de soudure. Parallèlement, les autorités monétaires ont actionné également les instruments de la politique monétaire afin de contenir l'inflation.

3.1.2 Finances publiques et dette publique

Au cours de la période 2020-2022, les finances publiques ont été marquées par l'intensification des réformes économiques, financières, fiscales et budgétaires dans le cadre de la stratégie des réformes de gestion des finances publiques et le Programme Economique et Financier 2021-2024 conclu avec le FMI.

En ce qui concerne les recettes totales, elles ont progressé de 1,7% en moyenne annuelle tandis que les dépenses se sont accrues de 8,4%. Il en résulte une détérioration du déficit budgétaire global, dons compris, de 5,3% en 2020, 5,9% en 2021 et 6,8% en 2022, soit 6% par an en moyenne.

De manière détaillée, les ressources et les dépenses ont été caractérisées par les évolutions ci-après :

3.1.2.1 Evolutions des ressources

Globalement, les recettes fiscales sont établies en hausse de 5,1% sur la période 2020-2022. Dans ces conditions, le taux de pression fiscale est ressorti à 9,4% en 2022 contre 10,1% en 2021 et 9,6% en 2020.

Les impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital sont en hausse moyenne de 8,9% entre 2020 et 2022, les taxes sur le commerce extérieur et les impôts sur les biens et les services sont ressortis en hausse respectivement de 3,5% et de 3,2%.

Il convient de noter que l'essentiel des ressources budgétaires, en 2022, provient des recettes fiscales recouvrées par les deux (2) régies financières : la DGI et la DGD ; la Direction Générale des Impôts (DGI) à travers les taxes sur les biens et les services (338,0 milliards de F CFA), l'impôt sur les revenus, les bénéfices et le capital (243,4 milliards) et les autres recettes fiscales (47,6 milliards). En somme les recettes fiscales recouvrées par la DGI en 2020 sont dans une dynamique haussière avec une progression de -8,1% contre -2,6% en 2021 et 29,4% en 2020, soit une moyenne de 6,2% sur 2020-2022.

Ensuite, vient la Direction Générale des Douanes (DGD) au titre de la fiscalité de porte avec une hausse de 4,4% en 2022 contre 3,2% en 2021 et 3,0% en 2020, soit une moyenne de 3,5% sur 2020-2022. Cette faible performance s'explique par les restrictions des échanges avec le Nigéria, le contexte sécuritaire régional et le poids des exonérations. Quant aux recettes non fiscales et celles des comptes spéciaux, sur la période 2020-2022, elles ont en moyenne, progressé respectivement de 6,4% et 0,5%.

3.1.2.2 Évolution des dépenses publiques

Les dépenses publiques ont, quant à elles, atteint 2075,7 milliards en 2022 contre 2006,5 milliards en 2021 et 1809,7 milliards en 2020, soit une progression de 8,4% en moyenne par an. Cette évolution des dépenses publiques est due à une hausse de 10% **des dépenses courantes** et à celle **des dépenses d'équipement** de 4,8%. L'augmentation des dépenses courantes est portée par celle des dépenses de subventions et transferts (+16,3%), en lien avec l'augmentation des subventions au profit de l'éducation (internats des jeunes filles, Etablissements Publics à caractère Administratif, centres des œuvres universitaires, personnes vulnérables, etc.).

La hausse des dépenses courantes s'explique également par le paiement des intérêts (+17,1%), en lien avec le renchérissement du coût des emprunts, l'augmentation du taux de change et le paiement des titres à échéance. Quant aux dépenses d'équipement, la hausse est imputable, à la fois, à celles financées sur ressources budgétaires (+5,3%) et sur ressources extérieures (+4,6%).

3.1.2.3 Gestion de la dette publique

Par rapport à la gestion de la dette publique, le Niger poursuit une politique d'endettement prudente conformément aux orientations stratégiques et objectifs de développement afin de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique et garantir la viabilité à long terme de la dette. Le portefeuille de la dette est constitué majoritairement des ressources concessionnelles.

A fin décembre 2022, l'encours de la dette publique est évalué à 4 880,3 milliards de FCFA et représente 51% du PIB contre 50,8% en 2021, soit une légère hausse de 0,2 point de pourcentage. La dette extérieure, évaluée à 3149,1 milliards de FCFA, représente 64,5%

et la dette intérieure, d'un montant de 1731,1 milliards de FCFA, représente 35,5% de l'encours total.

Le service de la dette publique effectivement payé au cours de l'année 2022 se chiffre à 813,0 milliards de FCFA contre 544,8 milliards de FCFA à la même période de l'année 2021. Il est réparti entre la dette extérieure pour 155,3 milliards de FCFA et la dette intérieure pour 657,7 milliards de FCFA.

En 2022, l'analyse de viabilité de la dette indique que le Niger présente un risque modéré de surendettement. Cette situation s'explique par la poursuite de la mise en œuvre d'une politique d'endettement prudente et les bonnes performances économiques enregistrées et projetées.

3.1.2.4 Qualité de la signature du Niger (MOODY'S)

En 2019, l'Etat du Niger s'est engagé dans le processus d'une notation de crédit sur une échelle universelle avec les services de l'Agence de notation MOODY'S. A l'issue de ce processus, la note B3 avec perspective stable a été attribuée à l'Etat du Niger.

Précisons que l'Agence procède à un suivi continu, tout au long de l'année, de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs qui pourraient occasionner un ajustement intra annuel de la note suite à un changement significatif de ceux-ci.

Suite aux mises à jour annuelles de cette notation, la note B3 Stable a été maintenue pour l'Etat du Niger pour les années 2020 et 2021. Cette note résulte de l'exposition du pays aux risques climatiques, sécuritaires et de dégradation des termes de l'échange dans un contexte de résilience limitée.

3.1.2.5 Stratégie de gestion de la dette publique

Le règlement n°09/2007/CM/UEMOA du 4 juillet 2007, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette dans les Etats membres de l'UEMOA, fait obligation aux Etats membres d'élaborer une stratégie d'endettement public à annexer à la Loi de finances. Ce document de la stratégie d'endettement public fixe pour la période considérée, le cadre général dans lequel doit être conduite la politique gouvernementale en matière d'endettement public.

L'objectif visé par la stratégie est de définir un cadre de mobilisation des financements qui tient compte notamment de l'évolution des ressources concessionnelles disponibles, de l'ambition de diversification des partenaires financiers et de l'état de la profondeur du marché financier régional.

Le Niger a adopté une stratégie d'endettement à moyen terme (2021-2023) orientée vers la réduction du coût de la dette à travers le recours à un endettement prudent axé sur les ressources concessionnelles et, d'autre part, sur le rallongement des maturités en mettant l'accent sur l'utilisation de ressources internes longues (APE et OAT de 10 ans).

3.1.3 Balance des paiements

Sur la période 2020-2022, les échanges extérieurs se caractérisent par une détérioration annuelle moyenne de 26,4% du déficit des transactions courantes et de capital.

En 2022, les échanges extérieurs font ressortir une dégradation du déficit du compte des transactions courantes et de capital à 1064,4 milliards contre 674,7 milliards en 2021. Cette évolution est en lien notamment avec une dégradation de la balance des biens et services de 300,2 milliards, particulièrement celle des biens à hauteur de 88,6% ; soit 11,1% du PIB.

La dégradation de la balance des biens résulte d'une baisse des exportations de 12,9% par rapport à 2021, en raison de la contraction des exportations en hydrocarbures, produits miniers (or et uranium) et agricoles avec la baisse des exportations de niébé de 5,2%. S'agissant des exportations des produits raffinés du pétrole, elles se sont établies à 85,4 milliards en 2022 contre 130,8 milliards un an plus tôt, soit une baisse de 34,7%. Pour l'uranium, bien que le prix négocié ait augmenté, un recul des exportations de 3,1% a été observé, dû à la baisse de 11,5% des quantités exportées entre les deux années, après une hausse des exportations de 23,7% en 2021.

Quant aux importations de biens, la hausse de 13,8% s'explique par la poursuite des commandes de biens d'équipement et intermédiaires imputable notamment aux travaux de construction d'infrastructures publiques et privées, dont le pipeline d'export du pétrole brut entre le Bénin et le Niger, avec un taux d'exécution physique de plus de 70%. L'excédent du compte des revenus secondaires s'est établi à 345,9 milliards en 2022 contre 375,7 milliards en 2021, tiré par le retrait des aides budgétaires de 53,6%.

Le compte de capital, porté par les décaissements des dons projets au profit de l'Etat, s'est situé à 435,1 milliards contre 489,2 milliards un an auparavant.

L'excédent des échanges financiers a atteint 1063,3 milliards en 2022, en hausse de 29,3% par rapport à 2021, en ligne essentielle avec la progression des investissements directs étrangers. En effet, les flux d'investissements directs étrangers se situent à 592,5 milliards en 2022 contre 308,4 milliards en 2021. Dans ces conditions, la balance des paiements du Niger est ressortie déficitaire de 1,4 milliard en 2022, après un excédent de 140,2 milliards enregistré en 2021. Sur la période 2020-2022, le solde de la balance des paiements est excédentaire de 19,6 milliards, soit 0,2% du PIB.

en moyenne sur les trois années sous revue. Par ailleurs, le taux de couverture des importations par les exportations sur les trois (3) années est en baisse continue, passant de 45,2% en 2020 à 35,6% en 2022.

3.1.4 Situation monétaire

Sur la période 2020-2022, la masse monétaire a cru en moyenne annuelle de 12,9%, en lien avec la hausse de la circulation fiduciaire de 8,1%.

L'évolution de la situation monétaire en 2022, appréciée sur la base des estimations de la BCEAO à fin décembre 2022, fait ressortir une expansion de la masse monétaire de 198,3 milliards (soit 11,9%) par rapport à l'année 2021 contre 17,0% à fin décembre 2020.

La masse monétaire a connu une hausse de 198,3 milliards en 2022 pour se situer à 1862,1 milliards. Cette progression de la liquidité globale résulte d'une hausse de la circulation fiduciaire (les billets et les pièces) de 17,7% et des dépôts en banque (13,9%).

Du côté des contreparties de la masse monétaire, les créances extérieures nettes ont connu une croissance annuelle moyenne de

4,1% entre 2020 et 2022, pour se situer à 699,4 milliards en 2022, contre 700,9 milliards en 2021 et 559,8 milliards en 2020. Par contre, les créances intérieures ont progressé de 17,1% pour s'établir à 1583,2 milliards en 2022. En effet, les créances intérieures se sont consolidées en 2022 par rapport à 2021, essentiellement sous l'effet d'une hausse des créances des Institutions de Dépôts sur l'administration publique centrale de 54,7% et dans une moindre mesure des créances sur les autres secteurs de 12,6%.

En moyenne sur la période 2020-2022, sous l'impulsion de la hausse annuelle de la circulation fiduciaire de 8,1% et de celle des dépôts transférables de 18,0%, la masse monétaire s'est accrue de 12,9% par an en passant de 1516,2 milliards à fin décembre 2020 à 1862,1 milliards à fin décembre 2022. Quant aux actifs extérieurs nets, ils ont crû de 4,1% en moyenne annuelle entre 2020 et 2022 contre 17,2% pour les créances intérieures.

Le tableau ci-après résume l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques 2020-2022.

Poste	2020	2021	2022
Ratio du solde budgétaire global avec dons (en % du PIB)	-5,3%	-5,9%	-6,8%
Taux d'inflation	2,9%	3,8%	4,2%
Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure / PIB	44,8%	50,8%	50,8%
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales	39,2%	38,2%	38,2%
Taux de pression fiscale (= Recettes fiscales / PIB nominal).	9,6%	10,1%	9,4%

Source : INS

3.2 PERSPECTIVES 2023

3.2.1 Croissance économique et inflation

En 2023, l'activité économique resterait vigoureuse malgré le ralentissement au niveau international et les menaces sécuritaires sur le territoire national. L'économie devrait enregistrer un taux de croissance de 7,0% en 2023 après 11,9% en 2022 et 1,4% en 2021. Cette évolution de la croissance serait imputable à tous les secteurs d'activités. La croissance profiterait des investissements dans le secteur primaire à travers, notamment, des projets structurants du développement rural (Programme de « 13000 villages agricoles » et « Usine d'aliments pour bétail et volaille »). Elle bénéficierait également du démarrage de la production pétrolière destinée à l'export. Du côté de l'offre, les évolutions sectorielles se présentent comme suit :

Le secteur primaire connaîtrait une croissance de 6,5% en 2023 après 27,0% en 2022. Cette décélération serait liée à l'évolution de la branche agriculture qui a connu une forte croissance de 37,5% en 2022 imputable à la bonne pluviométrie enregistrée. Les autres branches (l'élevage, la pêche et la sylviculture) profiteraient de la bonne tenue de la branche agriculture. Ainsi, elles croîtraient respectivement de 5,5% ; 6,8% et 3,8% pour l'élevage, la pêche et la sylviculture.

Le secteur secondaire enregistrerait une croissance de 6,6% en 2023 contre une baisse de 0,9% en 2022. Ce résultat s'expliquerait essentiellement par l'évolution de la sous branche pétrole brut qui passerait de 1,3% en 2022 à 61,0% en 2023. La production pétrolière passerait de 17612,2 barils/jour en 2022 à 28355,6 barils/jour en 2023 en raison du démarrage de la production destinée à l'exportation.

Pour ce qui est de l'uranium, sa production

baisserait de 1,8% en passant de 2019,0 tonnes en 2022 à 1983,0 tonnes en 2023.

S'agissant du secteur tertiaire, le taux de croissance s'établirait à 6,2% en 2023 contre 4,9% en 2022. Cette augmentation serait due à la bonne tenue des branches commerce (+6,6%), administration publique (+7,2%) et transport (+9,8%).

Du côté de la demande, la consommation finale progresserait en 2023 de 3,2% imputable à une hausse de la consommation finale des ménages de 3,3% et la consommation publique de 3,2%. Les investissements augmenteraient de 8,9% en lien avec la hausse des investissements privés de 7,2% et les investissements publics de 13,2%. Cette évolution s'expliquerait par la mise en œuvre des projets structurants prévus dans le PDES 2022-2026. Quant aux exportations, elles connaîtraient une croissance de 40,6% due au début de l'exportation du pétrole brut. Les importations évolueraient en hausse de 4,7% en 2023.

En ce qui concerne l'inflation, mesurée par l'Indice des Prix à la Consommation, elle se situerait à 2,8%.

3.2.2 Finances publiques et dette publique

Les orientations des politiques budgétaires pour l'année 2023 s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Économique et Financier (PEF) 2021-2024 et de l'aboutissement de la Stratégie des Réformes de Gestion des Finances Publiques (SRGFP) 2021-2023. Il est prévu un déficit global dont compris de 5,7% en 2023 après 6,8% en 2022.

Les recettes totales progresseraient de 29,0% en 2023 contre 8,1% en 2022. Cette évolution serait imputable à une hausse des recettes fiscales de 24,5% en 2023 contre 8,6% en 2022 et de recettes non fiscales de 108,9%

en 2023 en lien avec la prise en compte des recettes consulaires et les intérêts créditeurs de WAPCO, contre 4,8% en 2022. Le taux de pression fiscale s'établirait à 10,8% en 2023 contre 9,4% en 2022.

Les dépenses totales afficheraient une progression de 16,4% en 2023 contre 3,4% en 2022. Cette augmentation résulterait de la hausse combinée des dépenses courantes de 7,6% et de celle des dépenses en capital et prêts nets de 23,9%.

Il s'en suivrait un déficit global donc compris qui s'améliorerait en passant de 6,8% en 2022 à 5,7% en 2023.

S'agissant de la dette, l'encours rapporté au PIB s'établirait à 50,9% en 2023 contre 50,8% en 2022. Le niveau de 2023 resterait largement inférieur au seuil de 70% reflétant ainsi une gestion prudente de la dette grâce notamment au recours aux emprunts concessionnels.

3.2.3 Balance des paiements

Les paiements extérieurs, pour l'année 2023, se traduiraient par un excédent du solde global, en raison d'une amélioration du compte de transactions courantes et de capital, beaucoup plus importante que la dégradation du compte financier. En effet, le solde de transactions courantes et de capital passerait de 1064,4 milliards en 2022 à 713,7 milliards en 2023, soit une amélioration de 33,0%, imputable au compte de biens et services, consolidé par l'excédent du compte de capital.

La balance commerciale serait marquée par une progression des exportations de 53,2%, imputable aux expéditions des produits pétroliers avec le début de l'exportation du pétrole brut et aux produits agropastoraux résultants

de la bonne campagne agricole 2022/2023. En outre, les importations progresseraient de 3,7% en 2023 en raison de la poursuite des travaux engagés les années précédentes dans les domaines minier et pétrolier, la réalisation du barrage de Kandadji et d'autres travaux d'infrastructures qui engendreraient la poursuite des commandes de biens d'équipement et intermédiaires à un niveau soutenu. Le déficit des services nets s'alourdirait de 10,2% en 2023 par rapport à 2022 pour se situer à 605,1 milliards, en ligne avec la hausse des dépenses en fret et assurances induite par la progression des importations ainsi que la consommation des services extérieurs spécialisés.

Le solde du revenu primaire se détériorerait de 0,5% et s'établirait à -137,5 milliards en 2023 après -136,8 milliards en 2022, en lien avec les paiements des intérêts sur la dette extérieure, les rapatriements de salaires des travailleurs expatriés et du profit-oil ainsi que des dividendes des sociétés minières, pétrolières et de télécommunication.

Le solde du revenu secondaire ressortirait à 422 milliards en 2023 après 345,9 milliards en 2022, soit un accroissement de 22,0%. Cette situation serait imputable aux appuis financiers extérieurs attendus par l'État d'un montant de 187,5 milliards en 2023 contre 125,6 milliards en 2022.

Quant au compte de capital, il demeurerait excédentaire, en passant de 435,1 milliards en 2022 à 492,0 milliards en 2023, soit une hausse de 13,1% due à une augmentation de 54,3 milliards des transferts en faveur du secteur public.

S'agissant du compte financier, il enregistrerait une détérioration de 206,9 milliards (19,5%), en passant de +1063,1 milliards en 2022 à +856,2 milliards en 2023, en lien avec

la réduction du solde des Investissements Directs Etrangers (-53,6 milliards), des investissements des portefeuilles (-86,1 milliards) et des autres investissements (-67,1 milliards). Cette situation résulterait respectivement de la baisse de la cadence des grands investissements privés, de la réduction de la participation de l'Etat sur le marché financier régional et un fléchissement des tirages sur la dette extérieure.

Dans ces conditions, il résulterait un solde global de la balance des paiements excédentaire de 142,5 milliards en 2023 contre un déficit de 1,4 milliard en 2022.

3.2.4 Situation monétaire

En 2023, la situation monétaire suit la tendance des autres secteurs de l'économie. En effet, les actifs extérieurs nets augmenteraient de 142,5 milliards pour s'établir à 1376,2 milliards.

Les créances intérieures passeraient de 1583,2 milliards (16,5% du PIB) en 2022 à

1634,9 milliards (15,5% du PIB) en 2023. Les créances sur l'administration centrale passeraient de 225,5 milliards en 2022 à 168,6 milliards en 2023. Les créances sur les autres secteurs passeraient de 1357,7 milliards en 2022 (14,2% du PIB) à 1466,3 milliards (13,9% du PIB) en 2023. L'évolution des composantes des créances intérieures entre 2022 et 2023 traduirait un effort du désengagement progressif de l'Etat vis-à-vis du système bancaire au profit du secteur privé.

La masse monétaire passerait de 1862,1 milliards en 2022 à 2197,3 milliards en 2023, soit une hausse de 18,0%, en lien avec l'augmentation de la circulation fiduciaire au cours de la période, compatible avec le profil de croissance du PIB nominal qui serait de 10,4%. La part de la masse monétaire dans le PIB représenterait 20,8% contre 19,5% en 2022, dans un contexte de resserrement de politique monétaire dans le cadre de la maîtrise des poussées inflationnistes.

3.3 CADRE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE A MOYEN TERME

3.3.1 Croissance économique et inflation

Sur la base des hypothèses ci-dessus retenues, la croissance du PIB réel serait attendue en moyenne de 8,7% sur la période de projection (2024-2026). Ainsi, elle s'établirait à 13,0% en 2024, puis à 7,0% en 2025 et 6,2% en 2026. Elle serait essentiellement portée par le secteur secondaire avec une contribution moyenne de 3,7 points, suivi du secteur primaire qui contribuerait de 3,0 points et enfin du secteur tertiaire qui participerait avec un dividende de 1,9 point à la croissance globale.

De façon détaillée, l'analyse sectorielle de la croissance fait ressortir les évolutions ci-après :

Au niveau du secteur primaire, la croissance de l'activité est attendue en moyenne à 8,1% sur la période 2024-2026. Cette évolution serait imputable principalement au comportement des branches agriculture et élevage avec des taux de croissance annuels moyens respectifs de 9,3% et 5,0%. La branche agriculture devrait tirer profit des retombées des grands projets notamment le programme intégré de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire (PRECIS), le Programme Régional d'Appui à l'Initiative d'Irrigation au

Sahel (PARIIS) et des nouveaux programmes d'extension visant l'objectif « un village agricole, un périmètre irrigué » et celui de l'extension de la production sous irrigation sur 12 mois.

En ce qui concerne l'évolution de la branche élevage, elle serait en lien avec une bonne pluviométrie qui conditionnerait la disponibilité fourragère et la poursuite de la mise en œuvre des projets, notamment le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS II) et le projet d'appui au développement de l'élevage pastoral et à la gestion durable des terres.

Le secteur secondaire évoluerait de 48,2% ; 9,0% et 2,6% respectivement en 2024, 2025 et 2026, soit une moyenne de 19,9% sur la période. Cette performance serait liée à la bonne tenue de la branche activités extractives qui progresserait en moyenne de 41,4%, en rapport avec le démarrage en fin 2023 de la production pétrolière destinée à l'exportation. Elle serait également renforcée par la hausse de la production uranifère (+22,4%), portée par le début de la production de la SOMIDA en 2025 et la reprise de la branche or qui augmenterait de 4,0%. La branche « production et distribution d'électricité-gaz-eau » bénéficierait de la mise en œuvre des différents projets d'infrastructure énergétiques (Haské, RANA, etc.). Le secteur tertiaire progresserait respectivement de 6,0% en 2024, 4,0% en 2025 et 5,7% en 2026, soit une moyenne annuelle de 5,2%. Cette évolution serait particulièrement tirée par le transport (+12,8%) en lien notamment avec le transport du brut par le canal du pipeline (+51,3%), les services de communication (+7,6%) et les services non marchands des administrations publiques (+6,9%).

Du côté de la demande, la consommation finale connaîtrait une croissance moyenne de

7,1% par an en lien avec l'augmentation des dépenses de consommation finale des ménages (+7,2%) et de celles des administrations publiques (+6,9%). La croissance de la consommation finale s'expliquerait par l'augmentation des revenus de ménages suite au recrutement à la fonction publique et la bonne tenue de la production agricole.

Les investissements augmenteraient de 9,5% en moyenne par an sur la période sous revue. Cette augmentation serait soutenue par les investissements privés avec une hausse de 10,0% par an et les investissements publics qui s'établiraient à 8,5% en rapport avec la consolidation des grands projets et programmes du PDES 2022-2026 et l'intensification de la recherche et de l'exploration minière et pétrolière.

Concernant les exportations des biens et services, elles progresseraient de 11,3% en moyenne annuelle, en lien essentiellement avec la hausse des exportations du pétrole brut sur la période.

Quant aux importations des biens et services, elles croîtraient de 2,4% en moyenne par an en lien avec les importations des biens d'équipements, atténuées par la baisse des importations des produits alimentaires.

En matière d'évolution des prix, le taux d'inflation ressortirait à 2,2% en moyenne par an. Cette évolution résulterait de la bonne tenue de la production agricole et des mesures (distribution gratuite, ventes à prix modérés des denrées alimentaires, etc.) qui seront prises par le Gouvernement pour maîtriser la hausse des prix.

3.3.2 Finances Publiques et Dette Publique

Les finances publiques évolueraient dans un contexte national marqué par la mise en œuvre du Programme de Renaissance acte III et le Programme Économique et Financier (PEF) 2021-2024. Les réformes devraient permettre d'améliorer la mobilisation des recettes publiques à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, la réalisation des actions relatives à la modernisation des Administrations fiscales, la poursuite et l'intensification de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale couplée à l'amélioration du climat des affaires. Ces réformes visent également à promouvoir l'efficacité des dépenses publiques à travers l'audit et le contrôle interne.

Ainsi, les recettes totales augmenteraient, en moyenne annuelle, de 17,8% sur la période 2024-2026. Cette hausse résulterait de l'augmentation des recettes fiscales (+21,6%), des recettes non fiscales (+27,6%).

S'agissant des dons, ils évolueraient en moyenne de 9,5% pour représenter 5,1% du PIB sur la période.

Pour ce qui est des dépenses publiques, elles progresseraient à un rythme de 12,4% en moyenne annuelle sur la période 2024-2026, dont les dépenses courantes (11,8%) et celles en capital et Prêts nets (13,0%). Les évolutions des dépenses en capital seraient surtout imprimées par celles des dépenses d'investissements publics sur ressources propres (+22,9%), en lien avec la mise en œuvre, par les Autorités, des projets structurants du PDES (pôles agroindustriels, « un village, un périmètre irrigué », finalisation du barrage de Kaddaji, etc.).

De façon détaillée, les résultats des projections se présentent comme suit :

Évolution par catégories des recettes

Taxes sur le commerce extérieur : elles progresseraient en moyenne de 17,9% sur la période 2024-2026, en passant de 26,5% en 2024, 17,5% en 2025, pour se situer à 9,5% en 2026. Ces évolutions s'expliqueraient par la lutte contre la fraude et les effets de la mise en œuvre des réformes notamment l'opérationnalisation effective du Guichet Unique de Commerce Extérieur (GUCE) et la poursuite des réformes visant l'automatisation et la modernisation des procédures douanières.

Taxes sur biens et services : elles enregistreraient en moyenne annuelle une progression de 22,2% sur la période.

En effet, elles progresseraient de 47,5% en 2024, 9,3% en 2025 et 9,8% en 2026. Cette situation s'expliquerait par les effets de la nouvelle taxe spécifique sur les tabacs, les retombées des prélèvements sur l'exportation du pétrole brut, la révision des modalités d'exonération, la généralisation de la facture certifiée, la mise en place de la plateforme **e-SECeF**, le déploiement du SISIC dans tous les services fiscaux, la refonte du système fiscal nigérien ainsi que la mise en place d'une nouvelle organisation de l'administration fiscale basée sur la performance.

Les impôts sur le revenu et les bénéfices et gains en capital : croîtraient de 49,2% en 2024 pour atteindre 9,2% en 2025 et 15,8% en 2026, soit une progression annuelle moyenne de 24,7% sur la période 2024-2026. Cette évolution serait en lien avec la hausse des impôts sur les bénéfices (+24,4%) sur fond de l'effet d'entraînement des différentes réformes sur les autres secteurs, l'IRVM (+16,2%), l'ITS (+15,0%), l'impôt sur le patrimoine (25,1%) et les autres impôts sur le revenu (+20,7%).

La progression de l'impôt sur le revenu et les

bénéfices et gains en capital s'expliqueraient par la taxe sur les montants mis en réserves libres, la prise de participation de l'État au capital de la société WAPCO et les bénéfices tirés de l'activité de la société en lien avec le démarrage de l'exportation du pétrole brut.

Les autres recettes fiscales progresseraient de 27,8% en 2024, 24,2% en 2025 et 8,4% en 2026, soit un rythme de progression moyen de 20,2% sur la période, en rapport avec le bon comportement des droits d'enregistrements ainsi que la modernisation du cadastre.

Les recettes non fiscales : elles afficheraient un taux de croissance de 27,6% sur la période 2024-2026, en lien avec la participation de l'État au capital de la société WAPCO. En effet, elles évolueraient de 22,1% en 2024, à 38,5% en 2025 et 22,3% en 2026.

Ces différentes évolutions se traduiraient par un taux de pression fiscale qui se situerait à 12,6% en 2024, 13,0% en 2025 et 13,3% en 2026, soit un taux de pression de 13,0% en moyenne par an sur la période. Comparé aux autres pays membres de l'UEMOA, ce taux reste relativement faible.

Evolution des dépenses

Les dépenses courantes budgétaires augmenteraient en moyenne de 11,8% sur la période 2024-2026, traduisant la volonté du Gouvernement à exécuter son programme de recrutement des agents à la fonction publique ainsi que la prise en compte des dépenses sociales dans le domaine de la santé et de l'éducation. Par nature de dépense, les projections font ressortir les évolutions suivantes :

Les traitements et salaires connaîtraient une augmentation moyenne de 14,5% sur la période en lien avec le programme de recrutement prévu par le Gouvernement, notamment

dans le secteur de l'éducation et de la santé et pour les comptes des autres ministères etc. (cf. fonction publique sur le recrutement). Ils évolueraient de 26,3% en 2024, 8,8% en 2025 et 8,5% en 2026. Cette évolution induirait un ratio masse salariale sur les recettes fiscales qui passerait de 28,9% en 2024 à 28,0% en 2025 et 27,3% en 2026.

Dépenses de matériels et fournitures : le rythme de croissance de cette catégorie de dépenses serait en moyenne de 10,1% sur la période. Pour assurer un bon fonctionnement des administrations publiques, les dépenses de fonctionnement progresseraient de 10,3% en 2024 à 11,8% en 2025 pour se situer à 8,3% en 2026.

Dépenses de subventions et transferts : elles connaîtraient une hausse de 10,5% en moyenne par an, en passant de 12,1% en 2024 à 9,9% en 2025 pour s'établir à 9,4% en 2026, en lien avec les différents programmes de dépenses sociales, notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé (cantines scolaires, internats des jeunes filles, etc.).

Les intérêts sur la dette publique augmenteraient de 10,6% en moyenne sur la période en lien essentiellement avec les paiements des intérêts sur la dette intérieure (+15,3%). Ainsi, les intérêts sur la dette publique progresseraient de 21,4% en 2024, 6,9% en 2025 avant de s'établir à 3,5% en 2026. En effet, sur la période, avec les recettes issues de l'exploitation pétrolière (brut à l'export), la dynamique de la dette serait plutôt contenue et subséquemment les services y relatifs.

Les dépenses d'équipements sur les ressources internes croîtraient de 17,0% en moyenne sur la période 2024-2026, traduisant la volonté du Gouvernement à mettre un accent particulier sur la mobilisation des ressources internes en vue de financer son dé-

veloppement. Cette croissance des dépenses d'équipement serait renforcée par les réformes visant à améliorer la qualité des investissements publics, la budgétisation pluriannuelle détaillée (en autorisation d'engagement et crédit de paiement), mais aussi en assurant que les projets inscrits au PIP fassent l'objet d'étude de faisabilité pour la sélection des projets.

Les dépenses d'équipements sur les ressources externes évolueraient de 12,4% en moyenne sur la période 2024-2026, en lien avec les investissements prévus dans le cadre de la mise en œuvre du PDES 2022-2026.

3.3.3 Balance des paiements

Les échanges extérieurs, pour la période 2024-2026, se caractériseraient par une situation globale positive. Cette situation résulterait d'une amélioration continue du solde du compte de transactions courantes et de capital accompagnée d'un fléchissement de l'excédent du compte financier.

En effet, **le déficit du compte de transactions courantes et de capital** passerait de 254,0 milliards en 2024, à 399,0 milliards en 2025 pour se situer à 456,0 milliards en 2026. Il serait en nette amélioration entre 2023 et 2024 (soit 68,0%) avant de se creuser à 35,7%, en moyenne par an, sur la période 2025-2026. Cette situation résulterait de la forte dégradation du déficit des transactions courantes sur la période 2025-2026 (+20,2%), malgré une amélioration du solde du compte de capital sur la période sous revue (+11,3%).

Les transactions courantes seraient caractérisées par une réduction du déficit structurel de 517,0 milliards en 2024 suivie d'une dégradation de 227,0 milliards en 2025 et 110,0 milliards en 2026. Cette évolution proviendrait

du comportement haussier des importations sur la période (+8,6%), même si leur tendance serait à la décélération sur la période, malgré la forte augmentation des exportations à partir de 2024, sur fond de l'exportation du pétrole brute dont la production en volume passerait à 264,3%.

Le solde du compte du revenu primaire se détériorerait en passant de -183,0 milliards en 2024 à -241,0 milliards en 2025 pour atteindre -275,0 milliards en 2026, du fait des paiements d'intérêts de la dette extérieure, des rapatriements de salaires des travailleurs expatriés et des dividendes des sociétés minières, pétrolières, etc.

L'excédent du revenu secondaire s'établirait à 414,0 milliards en 2024 pour se situer à 404,0 milliards en 2025 et 392,0 milliards en 2026, imputable au regain des aides budgétaires et des envois de fonds des travailleurs migrants.

Le compte de capital croîtrait en moyenne de 11,3% sur la période, en passant de 519,0 milliards en 2024, à 601,0 milliards en 2025 puis à 654,0 milliards en 2026, tiré principalement par la mobilisation des dons projets au profit de l'Etat.

Les opérations financières, quant à elles, seraient marquées par un excédent du compte financier qui serait de 549,0 milliards en 2024, de 619,0 milliards en 2025 et de 656,0 milliards en 2026. Cette situation s'expliquerait par l'évolution du niveau des IDE qui passeraient de 297,0 milliards à 322,0 milliards en 2025 et 342,0 milliards en 2026.

Dans ces conditions, **le solde global de la balance des paiements** passerait de +295,0 milliards en 2024 à +220,0 milliards en 2025, pour se situer à +200,0 milliards en 2026.

3.3.4 Situation monétaire

Au cours de la période 2024-2026, l'évolution de la situation monétaire serait marquée par une progression des actifs extérieurs nets, une expansion des créances intérieures et de la masse monétaire.

En effet, **les actifs extérieurs nets** augmenteraient de 24,7% en moyenne. Ils s'établiraient à 1070,0 milliards en 2024, à 1290,0 milliards en 2025, pour atteindre 1490,0 milliards en 2026. Cette situation serait consécutive à l'amélioration continue de la balance des transactions courantes et de capital sur la période, en lien avec l'exportation du pétrole brut, à l'exportation de l'uranium (SOMIDA à partir de 2025) et la consolidation des comptes de capital et financier.

Les créances intérieures progresseraient en moyenne de 13,4% sur la période. Elles passeraient de 2239,0 milliards en 2024 à 2532,0 milliards en 2025 pour atteindre 2835,0 milliards en 2026. Cette hausse résulterait de la vigueur des créances sur l'administration centrale (+16,5%), conjuguée à une amélioration des créances sur les autres secteurs de l'économie (+12,4%), traduisant ainsi la vigueur de l'activité économique sur la période.

S'alignant sur l'évolution projetée de ses contreparties, **la masse monétaire** croîtrait de 13,5% en moyenne sur la période pour se situer à 2496,0 milliards en 2024, à 2811,0 milliards en 2025 pour atteindre 3132,0 milliards en 2026.

3.4 FACTEURS DE RISQUES ET MESURES DE MITIGATION

Les prévisions macroéconomiques et budgétaires à moyen terme sont sujettes à des risques dont la matérialisation pourrait compromettre les perspectives économiques et financières décrites ci-dessus. Il s'agit principalement de la variabilité climatique, la dégradation de la situation sécuritaire, la volatilité des prix des matières premières, les tensions géopolitiques.

- **Les variabilités climatiques** sont liées à l'insuffisance, la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace ainsi que la dégradation des terres. Ils ont des effets négatifs sur la production, le cadre de vie des populations et sur la diversité biologique.
- **La dégradation de la situation sécuritaire** constitue une préoccupation majeure au Niger comme dans plusieurs pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. En effet, ils sont confrontés à la menace des mouvements terroristes. Cette

situation contribue à saper la confiance des investisseurs et de la population, et est susceptible d'entraver la réalisation des prévisions du cadrage macroéconomique et budgétaire 2024-2026 en limitant notamment les Investissements Directs Étrangers (IDE). La situation sécuritaire pourrait également avoir des effets négatifs sur la production agricole et le circuit d'approvisionnement des marchés.

- **La volatilité des cours des matières premières** (uranium, pétrole brut, or, etc.) peut avoir des effets néfastes sur la production des produits miniers et pétroliers et leurs exportations. Le Niger continuera de subir les fluctuations des cours mondiaux des matières premières notamment de l'uranium, de l'or et du pétrole, aussi longtemps que ses exportations resteront dominées par les ressources naturelles.
- **Le risque géopolitique** proviendrait d'une accentuation des tensions entre les grandes

puissances et pourrait entraîner une baisse des flux de capitaux et renchérir le coût des facteurs de production. Cela occasionnerait une inflation et un retard dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement du Gouvernement.

Face à tous ces risques, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des politiques en contracycliques et structurelles visant à atténuer l'importance des principaux risques identifiés. Il s'agit particulièrement de la modernisation du secteur agricole afin de limiter

sa dépendance des facteurs climatiques qui constituent la principale source de volatilité macroéconomique. Sur le plan sécuritaire le Gouvernement mettra en œuvre des actions de développement dans les zones concernées par l'insécurité. Afin de contenir les éventuelles hausses de prix des denrées alimentaires, le Gouvernement continuera la constitution des stocks stratégiques et la vente à prix modéré pendant les périodes de soudures.



4

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

4.1 PRESENTATION DE L'EMETTEUR

4.1.1 MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGT/CP) est un organe administratif placé sous l'autorité du Ministre chargé des finances.

La DGT/CP concourt à l'exécution, en recettes et en dépenses, du budget général de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics à caractère administratif. A ce titre elle participe notamment à :

- la définition de la politique économique et financière du Gouvernement ;
- la préparation des lois des finances et de tout projet de textes du Gouvernement à caractère économique ou financier, ou ayant une incidence économique ou financière ;
- la mobilisation des ressources financières ;
- le paiement de la dette publique ;
- la gestion de la trésorerie de l'État.

L'organisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et les attributions des responsables sont préci-

sées par l'Arrêté N°467 MF/DGTCP du 13 décembre 2019.

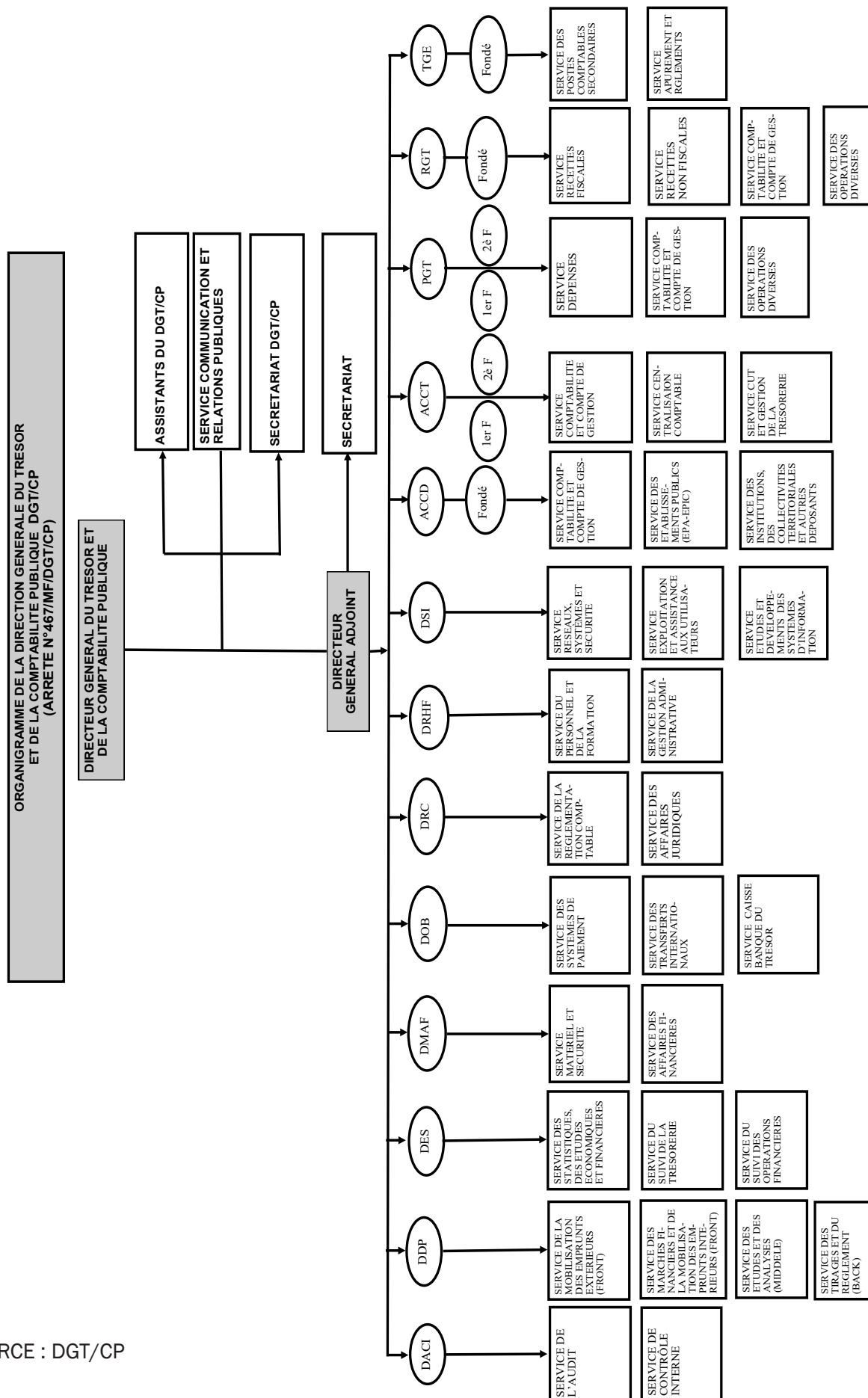
En matière de réglementation comptable et financière, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

- de l'élaboration des règlements de la comptabilité publique ainsi que des normes et règles comptables à appliquer par les organismes publics ;
- du contrôle de l'application des normes et procédures comptables ;
- de participer, en relation avec les organes judiciaires de l'État, à la gestion du contentieux de l'État et à l'exécution des décisions de justice pour ou contre l'État.

Elle participe également à :

- la définition de la politique monétaire et budgétaire du gouvernement ;
- l'élaboration et la définition des procédures d'exécutions des recettes et des dépenses.

SOURCE : DGT/CP



4.2 INTERVENTION SUR LE MARCHÉ FINANCIER REGIONAL

La première intervention de l'Etat du Niger sur le Marché financier Régional a eu lieu en Août 2016. Cette première opération, a porté sur l'émission d'obligations d'un montant total de 38 808 160 000 FCFA à travers un Fonds Commun de Titrisation de Créances (FCTC).

A compter de février 2019, l'Etat du Niger est intervenu sur le Marché Financier Régional chaque année à travers des opérations d'emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne (APE) pour un montant total mobilisé de 568,52 Milliards de FCFA.

Les détails concernant ces opérations sont consignés dans le tableau ci-après :

N°	NATURE OPERATION	TAUX D'INTERET	DATE DE JOUISSANCE	AMORTISSEMENT	MONTANT* ATTENDU	MON-TANT* REALISE	ECART*	TAUX DE REALISA-TION	ENCOURS AU 30/04/2023
1	FCTC 2016-2021	6,50%	15/09/2017	ARRIVEE A ECHEANCE					
2	TPNE 01 2019-2026	6,50%	28/03/2019	Amortissement Constant (Différé 02 ans)	60	71,5	11,5	119,2%	42,9
3	TPNE 02 2019-2026	6,50%	31/07/2019	Amortissement Constant (Différé 02 ans)	40	41,5	1,5	103,75%	33,2
4	TPNE 03 2020-2027	6,50%	01/08/2020	Amortissement Constant (Différé 02 ans)	110	125,52	15,52	114,1%	125,52
5	TPNE 04 2021-2031	6,30%	24/08/2021	Amortissement Constant (Différé 02 ans)	150	165	15	110%	165
6	TPNE 05 2022-2034	6,15%	03/06/2022	Amortissement Constant (Différé 02 ans)	100	110	10	110%	110
7	TPNE 06 2022-2034	6,15%	14/12/2022	Amortissement Constant (Différé 02 ans)	50	55	5	110%	55

* Montants exprimés en milliards de FCFA

ANNEXE

ANNEXE

Autorisant la Direction Générale
du Trésor et la Comptabilité
Publique à émettre un emprunt
obligataire par Appel Public à
l'Epargne (APE)

LA MINISTRE DELEGUEE AU BUDGET

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la Loi n° 2012-09 du 26 mars 2012, portant loi organique relative aux lois des finances ;
- Vu la Loi n°2011-20 du 08 août 2011 déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- Vu le Décret n°2011-526/PRN/MFP/T du 26 octobre 2011, portant modalités d'organisation des services centraux des Ministères et de détermination des attributions de leurs responsables ;
- Vu le Décret n°2013-083/PRN/MF du 1^{er} mars 2013, portant Règlement Général de la Comptabilité Publique ;
- Vu le Décret n°2013-085/PRN/MF du 1^{er} mars 2013, portant Plan Comptable de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 2021-235/PRN du 03 avril 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2021-238/PRN du 07 avril 2021, portant nomination des membres du Gouvernement et ses textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret n°2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2021-327/PRN/MF du 13 mai 2021, portant organisation du Ministère des Finances modifié et complété par le décret n°2022-459/PRN/MF du 02 juin 2022 et le décret n°2023-191/PRN/MF du 23 février 2023 ;
- Vu le Décret n°2022-010/PRN/MF du 05 janvier 2022, portant réorganisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués ;
- Vu le Décret n°2022-11/PM du 05 janvier 2022 et le décret 2022-456/PM du 02 juin 2022, précisant les attributions de certains membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°0145/MF/SG/DGT/CP du 28 mars 2022, portant organisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et fixant les attributions des responsables ;

Sur proposition du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique pi.

ARRETE

Article premier : La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Niger est autorisée à émettre sur le marché financier régional un emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne (APE) au cours du mois de mai 2023, pour un montant de : **Cinquante milliards (50 000 000 000) de francs CFA.**

Article 2 : La souscription aux titres émis est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité. Les placements seront effectués par un syndicat de Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI).

Article 3 : La maturité des obligations de cette émission est de 5 ans, 1 an de différé et un taux d'intérêt fixe de 6,25% l'an.

Article 4 : Les obligations émises feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Article 5 : Le remboursement des obligations émises est garanti par l'Etat du Niger et interviendra par versements annuels et consécutifs.

Article 6 : Les obligations d'Etat sont exonérées d'impôts dans le pays de l'Emetteur. Les revenus liés à ces obligations sont donc exonérés de tous impôts et taxes pour l'investisseur au Niger et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts.

Article 7 : Les commissions et autres frais liés à l'organisation de la présente opération sont imputables au budget national.

Article 8 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

Ampliations :

PRN/CAB..... 1
PM/CAB..... 1
MF/CAB..... 1
DGT/CP..... 1
DGB..... 1
BCEAO..... 1
JORN..... 1

Madame TCHOUSSO RAHAMATOU
OUMAROU TCHANI





SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE DU NIGER
258 B, Rue du Grand Hôtel - BP. 10 812 Niamey-Niger
TEL: +227 20 73 78 18 - Fax: +227 20 73 78 16
Email: sginiger@sginiger.com
www.sginiger.com